



Pour la santé contre la violence

Lettre d'information

N° 2 – Été 2008

Zoom sur ...



Suite de la conférence sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail a été remis, le 12 mars 2008 au Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Le rapport détaille huit propositions d'actions afin de prévenir la souffrance au travail.

La consultation est ouverte au CHU d'Amiens depuis janvier 2003. Elle s'adresse aux salariés rapportant une souffrance psychique du fait de leurs relations de travail.

Souffrance au travail, une consultation au CHU d'Amiens

Jusqu'à la promulgation de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le **harcèlement moral** n'était défini dans aucun texte juridique contrairement au « harcèlement sexuel », reconnu depuis 1992.

La souffrance endurée par les **victimes de harcèlement moral** n'est pas la conséquence normale de l'exercice du travail, elle est infligée au salarié, soit gratuitement, soit dans un but bien déterminé, avec détournement des conditions de travail dans un but de destruction psychique de la personne visée.

A la demande de différents professionnels, et conformément aux souhaits formulés par le rapport du Professeur Debout au Conseil économi-

que et social en 2001, la création d'une unité de consultation de souffrance au travail est apparue nécessaire en **Picardie**.

Elle a pour but :

- ◆ **d'évaluer** les situations de souffrance psychique au travail
- ◆ de **repérer** les besoins du salarié pour ensuite l'orienter vers un suivi et les démarches adaptées
- ◆ de **prendre en charge** les différents aspects psychologiques, professionnels, légaux et sociaux de la souffrance psychologique au travail.

Cette consultation pluridisciplinaire associe :

- ◆ une **psychologue**, compétente en victimologie, qui évalue l'état psychique des patients, les liens

éventuels avec la situation professionnelle,

- ◆ le **médecin du travail** responsable de la consultation de pathologies professionnelles du CHU d'Amiens, ce qui permet de faire le lien entre les données médicales et le monde du travail
- ◆ un **médecin légiste** de la consultation de médecine légale, qui apporte ses compétences médico-légales dans la prise en charge des victimes et la rédaction des certificats médicaux.

Le salarié est adressé à la consultation par un médecin, au mieux par son médecin du travail, avec un courrier précisant les données médicales et les éléments concernant la situation de travail.



Au cours de la consultation pluridisciplinaire, sont réalisés :

- ◆ un relevé de différentes informations socioprofessionnelles,
- ◆ un examen clinique avec une évaluation de la personnalité réalisée à l'aide d'un questionnaire de personnalité (MMPI-2) rempli par le salarié
- ◆ une étude de la situation de travail
- ◆ une appréciation du retentissement de la situation dénoncée, sur la santé du salarié
- ◆ une évaluation de la demande du salarié.

A l'issue de la consultation, les cliniciens font la synthèse des différents éléments recueillis, reçoivent à nouveau la personne pour lui faire part de leurs conclusions et rédigent un courrier qui est adressé au patient à destination des médecins de son choix.

Il n'est pas possible dans le cadre de cette consultation d'attester directement du fait que l'état de santé du sujet résulte d'un harcèlement moral au travail. On ne peut rendre compte, en effet, que de ce que l'on constate directement. Il est cependant possible au vu des éléments fournis, d'évoquer un conflit de travail, voire un harcèlement moral à l'origine de la décompensation psychique.

Les caractéristiques socio professionnelles, les techniques dénoncées à l'origine du conflit ainsi que les répercussions sur la santé mentale ont été étudiées.

Les consultants sont dans 66% des femmes, la moyenne d'âge est de 41.9 ans. Un conflit de travail est évoqué dans 52% des cas, un harcèlement moral présumé dans 25% des situations, et la situation de travail décrite peut être expliquée par la personnalité du sujet dans 21%. Sur le plan psy-

chologique, près de la moitié des patients présente des troubles de l'adaptation. La déstabilisation induite est le plus souvent décrite suite :

- ◆ à des difficultés relationnelles
- ◆ une dénaturation du travail tel que perçue antérieurement à la situation décrite par surcharge du poste, une impossibilité de bien effectuer son travail ou des injonctions paradoxales
- ◆ un sentiment d'isolement du collectif de travail.

Cette étude a permis d'apporter des éléments dans la compréhension de la souffrance au travail et d'enrichir la réflexion pour la prévention des risques psychosociaux en Picardie.



**GIP Pour la santé
contre la violence**
Responsable de la publication: M. GIGNON
Ont participé à ce numéro: Dr.
Doutrelot, SOS Violence en privé,
Dr. Turban-Castel, Mme Verrier .

La parole à :

L'association « S.O.S Violences en Privé »

L'antenne téléphonique est une permanence anonyme et régionale destinée aux victimes, aux personnes de leur entourage, et aux professionnels.



L'antenne téléphonique est une permanence anonyme accessible 7j/7, de 09h00 à 22h00 au :



03.22.52.09.52

L'association « **S.O.S. Violences en Privé** » a pour but principal de réfléchir et d'agir face aux violences conjugales et familiales.

Ces objectifs s'effectuent en direction des **victimes**, des **auteurs** et de **l'environnement social**.

Ses différentes missions sont remplies dans une démarche **d'écoute**, de **soutien**,

d'informations et dans le respect de l'anonymat des personnes.

Il s'agit d'aider et de soutenir les personnes confrontées à des situations de **violences familiales** et / ou **conjugales**.

les, d'être un relais entre les victimes et les services spécialisés, et aussi, d'interpeller les partenaires et institutions compétentes.



Pour aider les victimes de violences conjugales à briser le silence, **SOS Violences en Privé** tient une **ligne d'écoute, anonyme** où les victimes de violences peuvent se confier et s'informer sur leurs droits.

L'antenne téléphonique est une **permanence anonyme et régionale** destinée aux **victimes** de violences conjugales et familiales, aux **personnes de leur entourage**, aux **professionnels** et **services publics**. Elle est désormais accessible

7j/7, de 09h00 à 22h00.

L' **e s p a c e** « Rencontre » est un lieu d'expression qui permet aux victimes qui le demandent de partager leurs vécus de parents ou de **s'entretenir** de manière individuelle **avec un psychologue**.

L'intervention auprès des **auteurs de violences** : les objectifs recherchés sont un **meilleur repérage** des auteurs de violences intrafamiliales, la **cessation des violences**, le

choix d'autres modes de communication au sein du couple et de la famille, la **suppression de la récidive**, et un raccourcissement du délai entre le déroulement des faits de violences et la prise en charge de l'auteur de violences.

Enfin, S.O.S. Violences en Privé tient à la disposition de ceux qui le souhaitent un **Centre Ressources** contenant des **informations sur les violences** faites aux femmes telles que des ouvrages, des magazines spécialisés (ASH, Journal des Psychologues), un dossier de presse...

Le « **Relais Victimes** », une nouvelle action qui a pour objectif **d'accueillir, écouter, informer et orienter** les victimes d'infractions pénales : **écoute** attentive, **information** claire sur leurs droits et la manière de les faire valoir, **accompagnement** dans leurs démarches, **soutien** psychologique, ainsi qu'une **orientation** vers les professionnels compétents

Permanences d'accueil assurées conjointement par un Accueillant d'Aide aux Victimes (travailleur social), et un juriste du CIDF-F80, à Amiens, Abbe-

ville et Péronne afin d'accompagner au mieux les victimes, **avant, pendant et après** la procédure judiciaire, quelque soit la nature de l'infraction.

Si vous êtes victimes, si vous désirez avoir des informations complémentaires sur les violences, notre **antenne téléphonique anonyme et régionale** est ouverte

7j/7, de 09h00 à 22h00
au **03.22.52.09.52.**



Le « Relais Victimes » est une nouvelle action qui a pour objectif d'accueillir, écouter, informer et orienter les victimes d'infractions pénales.



Pour en savoir plus :
www.sosviolencesenprive.fr

Le « Relais Victimes », est une **permanence d'accueil assurée** à Amiens, Abbeville et Péronne.

Cette action est menée conjointement par un Accueillant d'Aide aux Victimes, et un juriste du CIDF80.

Des événements fréquents dont on parle peu malgré un recul du silence.

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) menée en 2006, a notamment étudié les déclarations de violences sexuelles qui ont ainsi doublé.

Nathalie Bajos (INSERM) et Michel Bozon (INED) expliquent que les raisons de cette augmentation, tiennent principalement à ce que ces violences sont de moins en moins

L'enquête CSF a été réalisée par téléphone auprès d'un échantillon aléatoire de 6.824 femmes et 5.540 hommes âgés de 18 à 69

ans.

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) a demandé aux personnes interrogées si elles avaient subi des rapports sexuels forcés ou des tentatives au cours de leur vie, comme cela avait été étudié dans le cadre de l'étude Enveff.

D'une enquête à l'autre, les déclarations d'agressions sexuelles ont doublé, 16% des femmes et 5 % des hommes déclarant en 2006 avoir subi des rapport forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie. L'augmentation des déclarations provient

d'une plus grande propension à rapporter des événements de violence dans une enquête scientifique. Cependant 46 % des femmes et 62 % des hommes ayant subi l'un de ces actes disent n'en avoir parlé à personne.

Nathalie Bajos et Michel Bozon ont publié les résultats de leur travail dans la revue Populations & sociétés N°445, Mai 2008 de l'INED.

Site: www.ined.fr



« Entre l'étude Enveff et l'enquête CSF, le nombre de personnes déclarant avoir subi des rapport forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie, a doublé. »



La vie du GIP



Groupement d'Intérêt Public
« pour la santé, contre la
violence en Picardie »

Maxime GIGNON,
Place Victor Pauchet
80 054 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 66 83 84
Télécopie : 03 22 66 88 40
Messagerie : direction@violence-sante.com

"Pour la santé, contre la violence en Picardie"



www.violence-sante.com

Unités d'Accueil des Mineurs Victimes (AMIV)

En fin d'année 2007, la première unité d'accueil des Mineurs Victimes (AMIV) de Picardie était inaugurée au Centre Hospitalier de CREIL.

Le principe de cette structure est de permettre la prise en charge, dans un lieu unique, accueillant et adapté, des mineurs victimes. Cette salle est équipée d'un matériel audiovisuel de qualité permettant l'audition filmée des mineurs comme prévu par la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles, ainsi qu'à la protection des mineurs. Cela permet ainsi d'éviter aux enfants les traumatismes psychiques répétés liés aux conditions des auditions et à leur multiplication lors des expertises policières, médicales et psychologiques : une pièce équipée d'un système audiovisuel (caméra, micros, enregistreur DVD) et de glace sans tain, enregistre les dépositions de l'enfant.

Coordonné par l'Association d'Enquête et de Médiation, l'AMIV de Creil a su en quelques mois trouver sa place pour permettre aux différents professionnels susceptibles d'intervenir auprès des mineurs victimes dans les meilleures conditions possibles.

Au début du mois de juillet des professionnels des centres hospitaliers d'Amiens, Beauvais et Laon ont pu visiter cette structure afin de préparer leur projet respectif. D'ici 2010, l'objectif est que chacun des huit hôpitaux membres du GIP-SVP soit doté d'une telle structure.

La réalisation de ces unités dans les 8 hôpitaux de la Région membres du GIP-SVP se fait avec le soutien de la Fondation pour l'Enfance, la Voix de l'enfant.



L'AMIV permet d'éviter aux enfants les traumatismes psychiques répétés liés aux conditions des auditions et à leur multiplication lors des démarches policières, médicales et psychologiques.

En bref :

Jeunes, alcool et violence : une campagne nationale.

Le Ministère de la Santé lance une nouvelle campagne soulignant les **dangers sanitaires et sociaux des comportements d'alcoolisation massive**. L'alcool est souvent présenté comme un élément festif. L'objectif est de faire réfléchir les jeunes aux risques liés à leur mode de consommation (accidents, comportements violents et agressions, rapports sexuels non protégés ou non souhaités, comas éthyliques). L'alcool désinhibe et favorise ainsi le passage à l'acte violent.

Retrouver la campagne nationale sur le site : www.boiretrop.fr.

39 77: Premier bilan.

Madame Valérie Létard, Secrétaire d'État à la solidarité, a dressé un premier bilan du numéro unique destiné au signalement des maltraitances envers les personnes âgées et les personnes handicapées (39 77). Ce dispositif avait été lancé en février 2008. Depuis, 12.309 appels ont été reçus, soit autant d'appels qu'en 2006. Ces appels concernent majoritairement la maltraitance à domicile. Les victimes sont principalement des femmes (71%) et près de la moitié (48,5%) a un âge compris entre 76 et 90 ans. Les auteurs sont majoritairement des hommes (54%) âgés de 41 à 61 ans, qui vivent avec la victime dans 47% des cas. Les appels concernent la maltraitance pour 75%, 20% concernent les personnes handicapées, 25% sont des demandes d'informations, des situations d'isolement et de désarroi.

Groupement d'intérêt public « pour la santé, contre la violence en Picardie »
GIP-SVP

Place Victor Pauchet, 80 054 Amiens Cedex 1

Contact: Maxime GIGNON, Directeur

Téléphone : 03 22 66 83 84 / Télécopie : 03 22 66 88 40

Messagerie : direction@violence-sante.com

Web : www.violence-sante.com